CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

5ème RÉUNION DE 2012

Séance du 5 juillet 2012

CG12/5ème/III-05

L'an deux mil douze, le 5 juillet, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTEGE

—

Notre collectivité a mis en place, depuis déjà plusieurs années, des politiques d'aide aux communes en matière de restauration des monuments historiques classés ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire, d'entretien des objets mobiliers classés communaux et de restauration des orgues classées.

Traditionnellement, nos aides concernant les Monuments Historiques Classés sont conditionnées à l'approbation des dossiers de restauration par la Commission Administrative Régionale et à l'attribution d'une participation de l'Etat.

Pour les monuments historiques inscrits, la participation départementale n'est pas conditionnée par l'intervention de l'Etat.

Je vous propose d'examiner les programmations 2012 de restauration des monuments historiques classés ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire et des objets mobiliers classés et inscrits et d'inscrire les autorisations de programme correspondant à notre participation.

I- IMMEUBLES CLASSÉS ET ORGUES CLASSÉES COMMUNAUX

A. Nature des travaux subventionnables

1er cas : restauration des édifices classés (grosses réparations - Travaux de strict entretien sur la base d'un programme annuel arrêté par l'Etat) ;

2ème cas : restauration des sols des édifices classés programmée par l'Etat ;

3ème cas : travaux de restauration des orgues classées tels qu'inscrits au programme annuel arrêté par l'Etat.

B. Financement départemental :

- 25 % du coût des travaux, sous forme de subvention à la commune (soit 50 % de la charge nette de la commune), si la subvention de l'Etat est égale à 50 % ;

- Taux de subvention du Département plafonné à 50 % de la participation de l'Etat lorsque celle-ci est inférieure à la moitié du coût des travaux.

La liste des opérations retenues, au titre des **travaux de strict entretien** et de **restauration** des monuments historiques classés appartenant aux communes du département, figure en **annexe I**.

II - IMMEUBLES INSCRITS A L'INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

A. Nature des travaux subventionnables

Restauration des édifices inscrits appartenant aux communes.

B. Financement départemental : taux de subvention de 25 % du coût HT des travaux ;

- majoré de 30 % si la population communale est comprise entre 300 et 500 habitants ;

- majoré de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants.

La liste des **opérations susceptibles d'être retenues pour 2012**, au titre de la restauration des Monuments Historiques Inscrits à l'Inventaire Supplémentaire appartenant aux communes du département, figure en **annexe I**.

III - OBJETS MOBILIERS COMMUNAUX

Pour les objets mobiliers protégés, l'aide départementale s'élève à 25 % du montant hors taxe des travaux. L'aide de l'État s'élève à 30% et celle de la Région est de 25 %.

Pour l'année 2012, la liste des restaurations des objets mobiliers classés et inscrits communaux figure en **annexe II**.

IV- CONVENTION AVEC LA REGION

En 2009, notre collectivité a signé avec la Région, une convention pour coordonner nos interventions respectives dans le domaine du patrimoine.

Au vu du bilan positif des 3 ans de conventionnement, la Région propose de prolonger ce conventionnement triennal qui permet aux porteurs de projet de comprendre notre complémentarité et d'obtenir des aides régionales majorées par rapport aux taux traditionnels. La Région a ainsi affecté 293 866 € sur les projets présentés de 2009 à 2011.

Je vous propose donc d'approuver le principe d'un avenant à la convention signée en 2009 pour prolonger ce partenariat avec la Région pour trois nouvelles années.

V-ASSISTANCE TECHNIQUE DU CAUE 82

Le **CAUE** de Tarn-et-Garonne accompagne depuis plusieurs années, la mise en œuvre de politiques et de programmes initiés par la Région et le Département, dans les quatre domaines des **politiques territoriales**, du **tourisme durable,** du **patrimoine et des bâtiments économes**. Ses interventions en faveur du patrimoine, sont financées respectivement par le Conseil Général et la Région, selon les termes de la **convention signée par le Département et la Région en 2009 .**

En 2011, le CAUE a ainsi bénéficié d'une aide conjointe de la Région et du Conseil Général pour accompagner leurs politiques patrimoniales.

Je vous propose de renouveler en 2012 ce partenariat. Les actions du CAUE concerneront la poursuite des actions territoriales telles que l'accompagnement de l'inventaire du Pays Midi-Quercy et l'appui à sa labellisation « Pays d'Art et d'Histoire », la sensibilisation au patrimoine du XXème siècle et la poursuite du programme de connaissance et publication sur les modes constructifs en Midi Pyrénées.

Le coût annuel de la mission est estimé à **28 600 €** avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Conseil Régional : 10 000 €
Conseil Général : 10 000 €
CAUE 82 : 8 600 €

Pour ces actions **d'accompagnement et de valorisation du patrimoine**, le CAUE 82 se verra allouer une participation de 10 000 € dont je vous propose de ratifier les crédits à l'article 6745 sous fonction 311.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve les autorisations de programme suivantes :

. Restauration des Monuments Historiques et orgues classées appartenant aux communes du département (annexe I), pour un montant de 112 346 €, avec l'échéancier de crédits de paiement suivant :

2013 : 52 346 €,
2014 : 60 000 € ;

. Restauration des Monuments Historiques inscrits appartenant aux communes du département pour un montant de 32 369 €, avec inscription des crédits en 2013 (annexe I) ;

. Restauration des objets mobiliers classés appartenant aux communes du département, pour un montant de 4 036 €**,** avec inscription des crédits en 2013 (annexe II) ;

. Restauration des objets mobiliers inscrits, pour un montant de 11 933 €**,** avec inscription des crédits en 2013 (annexe II).

– Décide de prolonger le partenariat avec la Région sur le patrimoine pour trois nouvelles années et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention, au nom et pour le compte du département.

– Accorde à cet effet une participation de 10 000 € au CAUE 82 avec ratification des crédits à l'article 6745 sous fonction 311, pour la poursuite des actions d'accompagnement et de valorisation du patrimoine (accompagnement de l'inventaire du Pays Midi-Quercy et appui à sa labellisation « Pays d'Art et d'Histoire », sensibilisation au patrimoine du XXème siècle et poursuite du programme de connaissance et publication sur les modes constructifs en Midi Pyrénées) ;

Adopté à l’unanimité.

Le Président,

RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTEGE

ANNEXE I

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES : STRICT ENTRETIEN ET TRAVAUX DE RESTAURATION

CG12/5ème/III-05annexe1

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	REGION	DEPARTEMENT
BEAUMONT DE LOMAGNE Halle	Réfection des sols de la place Gambetta-reprise tranche ferme et tranche 2 - convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne année 2011 phase1	188 193 €	69 016 €	43 984 €	21 885 €	28 228 € (15%)
BEAUMONT DE LOMAGNE Eglise N.D de l'Assomption	Tranche 2-Nettoyage, dévégétalisation et protection anti pigeons	13 515 €	6 757 €	3 380 €	-	3 378 €
BIOULE Château	Fixation du décor de la chapelle	6 800 €	3 400 €	1 700 €	-	1 700 €
CASTELSAGRAT Eglise	Couvertures des chapelles Nord et NO	26 026 €	13 013 €	6 507 €	-	6 506 €
CASTELSAGRAT Eglise	Zinguerie protection vitraux et nettoyage contreforts; entretien d'un contrefort	8 214 €	4 107 €	2 054 €	-	2 053 €
LARRAZET Eglise	Divers travaux d'entretien	10 000 €	5 000 €	2 500 €	-	2 500 €
MOISSAC Eglise St Pierre	Entretien partie arrière du fronton	6 087 €	3 043 €	1 523 €	-	1 521 €
MOISSAC Abbaye	Escalier de l'aile orientale convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne	80 000 €	40 000 €	16 000 €	12 000 €	12 000 €
MOISSAC Abbaye	Etudes programmatiques sanitaire et patrimoniale	100 000 €	50 000 €	25 000 €	-	25 000 €

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	REGION	DEPARTEMENT
MOISSAC Eglise St Pierre	Travaux clocher	7 618 €	3 809 €	1 904 €	-	1 904 €
MONTAUBAN Eglise Saint Jacques	Travaux d'entretien des couvertures (tranche 1 et 2)	29 907 €	11 962 €	11 964 €	-	5 981 €
MONTAUBAN Palais episcopal	Réparation de menuiseries et parquets (report prog 2011)	17 036 €	6 814 €	6 815 €	-	3 407 €
MONTAUBAN Eglise Saint Jacques	Étude générale	42 620 €	17 048 €	17 048 €		8 524 €
MONTPEZAT DE QUERCY Collégiale Saint Martin	Mise en valeur des tapisseries	30 000 €	15 000 €	7 500 €	-	7 500 €
SAINT ANTONIN NOBLE VAL Maison romane	Mise en peinture des menuiseries et réparation des vitraux tranche 2	8 578 €	4 289 €	2 145 €	-	2 144 €
TOTAL						**112 346 €**

MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS : TRAVAUX DE RESTAURATION

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	DEPARTEMENT
DUNES	Divers travaux d'entretien	14 700 €	-	11 025 €	3 675 €
LAGUEPIE Église de Puech Mignon	Entretien	4 925 €	1 231 €	2 463 €	1 231 €
PUYLAROQUE Eglise Saint Jacques	Entretien Couverture tranche 2	100 000 €	25 000 €	50 000 €	25 000 €
SAINT NICOLAS DE LA GRAVE Château	Protection des combles du château Richard Coeur de Lion (report programme 2011)	9 853 €	2 463 €	4 926	2 463 €
TOTAL					**32 369 €**

Le Président,

ANNEXE II

OBJETS MOBILIERS CLASSES

CG12/5ème/III-05annexe2

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	PART ETAT/ REGION	COMMUNE	DEPARTEMENT
MONTPEZAT Collégiale Saint Martin	Restauration d'un crucifix en bois polychrome du XVème siècle	16 146 €	8 880 €	3 230 €	4 036 €
TOTAL					**4 036 €**

OBJETS MOBILIERS INSCRITS

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	PART ETAT-REGION	COMMUNE	DEPARTEMENT
CAUMONT	Tableau Saint Joseph Eglise Saint Laurent	5 155 €	2 835 €	1 032 €	1 288 €
MONTFERMIER	Antependium en cuir doré XVIII°siècle Eglise St Jean Baptiste	8 600 €	4 730 €	1 720 €	2 150 €
SAINT ANTONIN NOBLE VAL	Restauration de 2 toiles Mairie	7 090 €	4 254 €	1 064 €	1 772 €
SAINT AIGNAN	Tableau ex voto 1656 Eglise	10 060 €	5 533 €	2 012 €	2 515 €
SAINT CLAIR	Restauration du tableau Saint Clair Eglise de Colonges	5 200 €	2 860 €	1 040 €	1 300 €
SAINT NICOLAS DE LA GRAVE Église	Restauration du tableau « adoration des bergers » et devant d'autel XVIII°siècle	11 635 €	6 399 €	2 328 €	2 908 €
TOTAL					**11 933 €**

Le Président,